



DÉLIBÉRATION N°2023-092 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE AVEC LA LIGUE PAYS DE LA LOIRE DU SPORT D'ENTREPRISE

Le 5 juillet 2023, à dix-huit heures trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Pont-Château, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pont-Château/Saint-Gildas-des-Bois, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Danielle CORNET, Maire.

Convocation : le jeudi 29 juin 2023

Nombre de membres :

| | |
|-------------|----|
| En exercice | 33 |
| Convoqués | 33 |
| Présents | 21 |
| Excusés | 12 |

Présents :

Mme Danielle CORNET - Mme Sylvie MORAND - Mme Sylvie FUSELLIER - M. Philippe ROUAUD - Mme Hélène MAVÉRAUD
M. Stéphane MÉREL - Mme Muriel MAHÉ - M. Armel MOYON - M. Paul LONGATTE - Mme Eliane RENAUT - M. Christian BURLOT
M. Jean-François GAUTIER - Mme Valérie ROSE - Mme Françoise CRAND - M. Sébastien SOURGET - Mme Magali ANDRZEJEWSKI
M. Raphaël CONDÉ JIMENEZ - Mme Souad TERRASSIN - Mme Lætitia GUTH - Mme Margareth SAMSON - Mme Sabrina DUVAL

Excusés :

M. Stéphane POILVÉ (pouvoir à Mme Sylvie MORAND)
M. Gabriel DUVAL (pouvoir à M. Christian BURLOT)
Mme Caroline SOUFFLET (pouvoir à Mme Sylvie FUSELLIER)
M. Régis GANDON (pouvoir à M. Stéphane MÉREL)
M. Sébastien COIRRE (pouvoir à Mme Danielle CORNET)
Mme Christel NORMAND (pouvoir à M. Philippe ROUAUD)
Mme Nadège BLANCHARD (pouvoir à Mme Muriel MAHÉ)
M. Brice CLOUET (pouvoir à M. Sébastien SOURGET)
M. Erwan TANNNEAU (pouvoir à Mme Sabrina DUVAL)
M. Jonathan HERVÉ (pouvoir à Mme Hélène MAVÉRAUD)
M. André THIBAUDEAU (pouvoir à Mme Eliane RENAUT)
Mme Maddy SAVALLE (pouvoir à Mme Magali ANDRZEJEWSKI)

Secrétaire de séance :

Mme Sabrina DUVAL

Rapporteur :

Mme Muriel MAHÉ, 7^{ème} Adjointe déléguée au Sport

VU la délibération n°2022-087, en date du 6 juillet 2022, autorisant le renouvellement de la convention de partenariat conclue avec la Ligue Pays de la Loire du Sport d'entreprise, pour une durée d'un an ;

Le projet « sport entreprise » a pour objectif d'accompagner les entreprises et collectivités pontchâtelines en proposant à leurs salariés et dirigeants la possibilité de pratiquer des activités physiques et sportives contribuant à leur santé et à leur bien-être.

Ainsi, plusieurs cours de sports sont proposés au cours de la semaine tout au long de l'année : renforcement musculaire, natation, self défense, pilates, circuit training.... En parallèle, des événements sont également initiés. Ainsi, les Olympiades inter-entreprises par équipes, organisées le 29 juin 2023, sur le site de Coët-Roz réuniront 36 équipes constituée de 2 à 4 personnes. Cet événement permettra aux salariés de 10 entreprises et aux agents 3 collectivités implantées sur le territoire de se rencontrer autour de la pratique sportive.

Considérant que les actions menées dans le cadre du projet « sport entreprise » contribuent à diminuer la sédentarité des actifs et crée du lien social entre eux, il est proposé de poursuivre le partenariat conclu avec la Ligue Pays de la Loire du Sport d'entreprise.

VU l'avis favorable de la commission Sport, en date du 8 juin 2023 ;

DELIBÉRÉ

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- > D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention conclue avec la Ligue Pays de la Loire du Sport d'Entreprise, annexée à la présente délibération ; ainsi que toute modification ultérieure, dès lors qu'elle ne bouleverse pas l'économie générale de la convention.
- > D'autoriser Mme le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre,
A Pont-Château, le 6 juillet 2023

Le secrétaire de séance,
Sabrina DUVAL



Le Maire,
Danielle CORNET



Annexe : Projet de convention de partenariat avec la Ligue Pays de la Loire du Sport d'Entreprise

Prénom - Nom de l'auteur : Danielle CORNET
Qualité de l'auteur : Maire

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
- De la transmission au contrôle de légalité le :6/07/2023.....
- De la publication ou notification le :6/07/2023.....

Le présent document peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale (6 allée de l'île Gloriette - C.S 24111-44041 NANTES CEDEX) ou par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible à partir du site internet www.telerecours.fr. Un recours gracieux pourra préalablement être réalisé dans le même délai auprès de la Mairie, place Dominique David, 44160 Pont-Château.